

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 22 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	59
PRESENTS	53
VOTANTS	58

CONVOCAISON

Datée	du 16/02/18
Affichée	le 16/02/18

OBJET

Lancement d'une procédure commune pour le recrutement des prestataires en charge de l'élaboration des PLUi-H - RLPi - PCAET

Monsieur Hervé HAREL a été nommé secrétaire de séance.

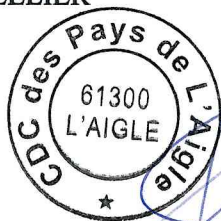
Étaient présents : Serge AMIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel BOULANGER, François BRIZARD, Joël BRUNET, François CARBONELL, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Isabelle CLOUCHÉ, Jacques COISPEL, Jean-Marie CORMIER, Philippe CROTEAU, Bernard DABIEL, Jacky DE TAEVERNIER, Serge DELAVALLÉE, Daniel DEULEY, Gilles FARAULT, Pascal GADEYNE, Fabrice GLORIA, Serge GODARD, Jean-Marie GOUSSIN, Claude GOUVERNEUR, Jean-Guy GRANDIN, Michel GUENOUX, Pascal GUEUGNON, Hervé HAREL, Elisabeth JOSSET, Jean-Pierre LAMBLA, André LAMONTAGNE, Bruno LANGEVIN, Monique LANGEVIN, Anne LARUELLE, Michel LE GLAUNEC, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Gérard LUBIN, Marie-Pierre MAHÉ, Daniel MARIE, Michel MAROT, Guy MARTEL, Marie-José MARTIN, Jean MILON, Dominique NETZER, Didier PITOU, Christophe POTTIER, Patrice RÉGLAIT, Charlene RENARD, Jean SELLIER, Pascal SUARD, Marie-Odile TAVERNIER, Philippe THOURET, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Jean-Marie VERCRUYSSSE.

Pouvoirs : Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Louisette FOUCHÉ a donné pouvoir à Jean-Marie VERCRUYSSSE
Jean-Baptiste GAGEZ a donné pouvoir à Marie-Pierre MAHÉ
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE
Véronique LOUWAGIE a donné pouvoir à Philippe VAN HOORNE

Acte rendu exécutoire après publication le 27 février 2018

Le Président,
Jean SELLIER

Absent : Thierry PINOT



Monsieur VERCRUYSSSE, Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, suite aux décisions du conseil lors de cette même séance :

1. confirmant l'extension de l'élaboration du PLUi-H, RLPi à l'échelle du nouveau territoire intercommunal incluant les communes de Mahéru et Fay
2. validant la résiliation des deux marchés préexistants
3. engageant la CDC dans une démarche d'élaboration d'un PCAET,

propose de recourir à une procédure d'appel d'offres unique considérant l'interdépendance entre les différents documents de planification (PLUi-H, RLPi et PCAET). En effet, au-delà de la compatibilité imposée par la loi entre ces documents, les diagnostics, stratégies et plans d'actions se doivent d'être cohérents.

Aussi, dans le cadre de ce marché unique, un allotissement pourrait être envisagé de la façon suivante :

- Lot 1 : PLUi-H
- Lot 2 : RLPi
- Lot 3 : PCAET

Cette procédure d'appel d'offres devra intégrer dans son règlement de consultation au travers de son cahier des charges, l'état d'avancement de chaque lot, à savoir :

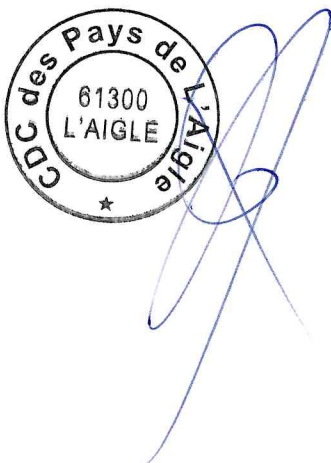
- Lot 1 : fusion des 2 diagnostics préexistants à compléter avec les communes de Fay et Mahéru
- Lot 2 : fusion des 2 diagnostics préexistants
- Lot 3 : prestation non débutée

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'AVOIR RECOURS** à un seul marché de 3 lots pour le recrutement des prestataires en charge de l'élaboration des PLUi-H, RLPi et PCAET
- **AUTORISE** M. le Président à lancer un appel d'offres en procédure formalisée dans le cadre de la procédure définie ci-dessus
- **AJUSTE** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à ce marché au Budget Primitif 2018

Acte rendu exécutoire après publication le 27 février 2018

Le Président,
Jean SELLIER



VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.